3 : Liquide inflammable.

Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Préparation liquide.

Nom commercial : ANTIGEL GAZOLE BARDAHL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fabricant : SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2
RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
7522 TOURNAI Belgique-Belgie
TEL : +32 (0).69.59.03.60
FAX : +32 (0).69.59.03.61
MAIL : msds@bardahlfrance.com

Distributeur : SADAPS BARDAHL CORPORATION
BP 50050 MOUVAUX
59589 BONDUES Cedex France
TEL : +33 (0)3 10 38 38 38
FAX : +33 (0)3 20 82 97 87
MAIL : msds@bardahlfrance.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)70.245.245
+33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger (CLP : Asp. Tox. 1)
Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention (CLP : STOT RE 2)

- **Dangers physiques** : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention (CLP : Flam. Liq. 3)
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 (CLP : Aquatic Chronic 3)

Texte des Phrases H : : SECTION 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- **Pictogramme(s) de danger**

- **Code de pictogrammes de danger** : SGH08 - SGH02 - SGH07
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  H332 - Nocif par inhalation.
  H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'ingestion).
  H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
  - **Généraux** : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
    P102 - Tenir hors de portée des enfants.
  - **Prévention** : P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
    P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
  - **Intervention** : P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
    P331 - NE PAS faire vomir.
    P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
  - **Stockage** : P405 - Garder sous clef.
  - **Considérations relatives à l'élimination** : P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
- **Contient** : Xylène , ethylbenzene; Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

2.3. Autres dangers

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Xylène	:	> 40 %	1330-20-7	215-535-7	601-022-00-9	----	R10 Xn; R20/21 Xi; R38 --- Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315)
Kérosène : solvant naphta aromatique lourd	:	< 30 %	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3	----	R10 Xn; R65 Xi; R36 N; R51-53 ---

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
TEL : +32 (0).69.59.03.60
FAX : +32 (0).69.59.03.61
MAIL : msds@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

							Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Eye irrit 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)
Ethylbenzène	:	< 20 %	100-41-4	202-849-4	601-023-00-4	----	F; R11 Xn; R20-65-48/20/21/22 Xi; R36/37/38 --- Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox 1 (H304) Acute Tox. 4 (H332) Eye irrit 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- **Ingestion** : NE PAS FAIRE VOMIR. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Nocif par inhalation.
- **Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'ingestion).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Dioxyde de carbone. Poudre. Pulvérisation d'eau. Sable.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

- sur le sol : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

- sur l'eau : Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Manipulation : Ne pas fumer. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Porter un vêtement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans les conteneurs d'origine.

Durée de stockage : 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Xylène : TLV© -TWA [mg/m³] : 435
Xylène : TLV© -TWA [ppm] : 100
Xylène : TLV© -STEL [ppm] : 150
Xylène : VME [ppm] : 50
Xylène : VME [mg/m3] : 221
Xylène : VLE [ppm] : 100
Xylène : VLE [mg/m3] : 442
Ethylbenzène : VME [mg/m3] : 442
Ethylbenzène : VME [ppm] : 100
Ethylbenzène : VLE [ppm] : 125
Ethylbenzène : VLE [mg/m3] : 551

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.(EN166).

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.(EN374)

- Protection respiratoire : Equipement de protection respiratoire approprié.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
• Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
• pH	: Non applicable.
• Point de fusion / Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition [°C]	
• Point d'éclair [°C]	: 31°C
• Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
• Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
• Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur, 20°C	: Aucune donnée disponible.
• Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Masse volumique [kg/m3]	: 0,875 - 0,885
• Solubilité	: Insoluble.
• Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
• Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
• Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Autres données : Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)

Conditions à éviter : Flamme nue. Etincelles. Chaleur.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbure. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

SECTION 2
Voir le Récapitulatif des Risques

- Inhalation : • Xylène : Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 29,6

- Cutanée : • Xylène : Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : > 2000

- Ingestion : • Xylène : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 4300

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

No ONU : 1993

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
TEL : +32 (0).69.59.03.60
FAX : +32 (0).69.59.03.61
MAIL : msds@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Xylène), 3 (9E), III, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 - Etiquetage ADR

: 3 : Liquide inflammable.

ADR/RID	: Disposition spéciale : 640E Classe : 3 Groupe : III
I.D. n°	: 30
- Désignation officielle de transport	: UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Xylène), 3 (9E), III, (D/E)
Transport terrestre	
- ADR Classe	: 3
- Groupe d'emballage ADR	: III E
Mesures d'urgence en cas d'accident	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: Classe 3
Groupe d'emballage IMO	: III
- IMDG-Pollution marine	: No
- EMS-Nr	: F-E S-E
Transport aérien	
- ICAO/IATA	: Packaging instructions cargo : 310 Packaging instructions passenger: 309
- Désignation officielle de transport	: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Xylene)
- IATA - Classe ou division	: 3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Danger pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage	: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles	: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
Mesures d'urgence en cas d'accident	: Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
Autres données	

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail Français : : Tableau RG 4 BIS : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte des Phrases H : :
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 - Nocif par contact cutané.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des Phrases R : :
R10 : Inflammable.
R11 : Facilement inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 : Irritant pour les yeux.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R38 : Irritant pour la peau.
R48/20/21/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Texte des Phrases R du § 3 :
R10 : Inflammable.
R11 : Facilement inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 : Irritant pour les yeux.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R38 : Irritant pour la peau.

SECTION 16. Autres informations (suite)

R48/20/21/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Autres données : Révision - Voir : *
Etiquette : 737 235 VR1
<125ml
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Date d'impression : 27 / 8 / 2015

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
TEL : +32 (0).69.59.03.60
FAX : +32 (0).69.59.03.61
MAIL : msds@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245